

Procès-verbal de séance du Conseil municipal

Séance du Jeudi 11 Avril 2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des tabuts, sous la présidence de Mickaël LECLÈRE, Maire.

La séance s'ouvre sur l'appel des membres.

Présents : M. LECLÈRE Mickaël, Maire, Mmes : CHEVALIER Maryse, GUILLAUME Maryline, RODRIGUEZ MOLINA Sabrina, MM : CHATEAU Yves, DEMELY Dominique, PION Olivier

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HUGON Brigitte à Mme CHEVALIER Maryse, LAMORLETTE Pascaline à Mme RODRIGUEZ MOLINA Sabrina, M. BONUTTO Richard à M. LECLÈRE Mickaël

Excusé(s) : Mmes : LEMPEREUR Delphine, PRUD'HOMME Sophie, MM : DE CESARE Pascal, JENOUVRIER Philippe, POLLET Benoit

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 7

Date de la convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 05/04/2024

A été nommée secrétaire : Mme GUILLAUME Maryline

Objets des délibérations

SOMMAIRE

Finances :

- Compte administratif 2023 du service des eaux
- Compte de gestion 2023 du service des eaux,
- Budget Primitif 2024 du service des eaux,

- Compte administratif 2023 de la commune,
- Compte de gestion 2023 de la commune,
- Budget Primitif 2024 de la commune

Questions diverses.

Le président de séance constatant que les membres présents sont en nombre insuffisant pour atteindre le quorum et procéder à la tenue de la séance, celle-ci est levée et l'ordre du jour reporté à une date ultérieure.

Pour rappel réglementaire, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibère valablement sans condition de quorum.

Séance levée à: 19 heure 10

En mairie, le 12/04/2024

Le Maire

Mickaël LECLÈRE

